

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
09/05/2018

Dossier complet le :
09/05/2018

N° d'enregistrement :
F09318P0171

1. Intitulé du projet

Demande au titre du code de l'environnement et du code de la santé publique, concernant l'autorisation de prélèvement d'eau, l'autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau et des périmètres de protection des captages de Coulin situé sur la commune de Gémenos.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péllionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Métropole Aix-Marseille-Provence

Nom, prénom et qualité de la personne Monsieur Jean Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 4 1 Forme juridique Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N° de catégorie:17, Sous catégorie: b	- Forage Coulin P1: Réalisé en 1987 et exploité depuis pour alimenter le parc d'activités de Gémenos, ainsi que les habitations et terrains le long de la RD 8N - Débit de l'ordre de 100 à 120 m3/h; - Forage Coulin P2: Réalisé en 1993, non équipé, en attente d'exploitation (les essais de pompage ont produit 120 m3/h sans interaction sur le forage P1). Sur la base d'une augmentation moyenne maximale de 1,5 % par an jusqu'en 2031, on peut estimer que le volume distribué par P1 et P2 sera supérieur à 200 000 m3/an

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'alimentation en eau potable de la commune de Gémenos est assurée grâce à une série de captages d'eau souterraine dont la diversité garantit la sécurité dans l'approvisionnement. Deux secteurs d'approvisionnement sont distingués :

- Les captages de la vallée de Saint-Pons (situés à l'Est de la commune, au pied de la Sainte-Baume) qui alimentent le secteur dit "village" et qui bénéficient déjà d'une autorisation administrative.
- Les captages de Coulin, objets de la présente demande, (situés au Sud-Est de la commune, en bordure de la route de Marseille à Toulon) qui alimentent la zone industrielle;

Les deux groupes de ressources sont interconnectées au niveau du réseau d'adduction.

Le site de Coulin comporte deux captages :

- Coulin 1, ou P1, est exploité pour l'alimentation en eau potable de la commune,
- Coulin 2, ou P2, n'est pas encore exploité.

Afin de préserver la qualité des eaux souterraines au droit des captages d'eau potable de Coulin, et de répondre à une obligation réglementaire, il est nécessaire de délimiter des périmètres de protection autour de ces captages et d'examiner l'incidence de l'utilisation sur la ressource en eau et le milieu récepteur.

4.2 Objectifs du projet

Le présent dossier a pour but :

- d'instaurer autour des captages, les périmètres de protection indispensables pour prévenir la détérioration des ouvrages de prélèvement et pour limiter les risques de pollution de la ressource sollicitée,
- d'examiner l'incidence de l'utilisation sur la ressource en eau et le milieu récepteur

Le forage P1 est déjà exploité. La présente démarche vise à régulariser cet ouvrage.

Dans les prochaines années, il n'est pas prévu d'extension du parc d'activités de Gémenos et donc d'accroissement important de la consommation en eau. Toutefois, afin de s'assurer la couverture des besoins en eau potable futurs et de sécuriser l'alimentation de la commune, il est envisagé, à court terme, la mise en service du forage P2.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Mise en place d'un périmètre de protection de captage (aucun travaux, PPI déjà clôturé)
- Etanchéification des ouvrages pluviaux de la RD8n : aménagement sur toute la longueur du PPR et, si possible, jusqu'à sa portion canalisée au départ de la zone d'activités du Parc de la Plaine de Jouques;
- Équipement du forage P2

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation des forages P1 et P2 afin d'alimenter la zone industrielle et de secourir la zone village de Gémenos (A l'horizon 2031, le volume prélevé par P1 et P2 devrait être supérieur à 200 000 m³/an)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Délimitation des périmètres de protection: Déclaration d'Utilité Publique
- Procédure d'autorisation, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement, relative au prélèvement d'eau des captages de Coulin

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Forage P1 (déjà réalisé et en exploitation)	
Profondeur	185 m
niveau statique	89 m NGF
Débit de fonctionnement	108 m3/h
- Forage P2 (déjà réalisé mais non équipé)	
Profondeur	176 m
niveau statique	68 m de profondeur
Débit de fonctionnement théorique	100 - 120 m3/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

3056 RD8n 13420 Gémenos

Forage P1: parcelle Y18

Forage P2: parcelle Y16

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 5 ° 3 8 ' 1 9 " 1E Lat. 4 3 ° 1 6 ' 2 3 " 2N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 0 5 ° 3 8 ' 2 9 " 5E Lat. 4 3 ° 1 6 ' 2 0 " 5N

Point d'arrivée : Long. 0 5 ° 3 8 ' 2 4 " 2E Lat. 4 3 ° 1 6 ' 2 2 " 1N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de prévention du bruit cible sur la commune de Gémenos, la RD 8n notamment au niveau du domaine de Saint Pons. Cependant les activités qui se pratiquent dans cette zone ne sont pas impactées par le bruit de la RD. Par conséquent, il n'y a pas d'enjeu spécifique en termes de nuisances sonores. Aucune zone calme n'a été identifiée dans le département
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN comprend: - un PPR Mouvement de terrain (concerne le secteur de Saint Pons) - un PPR inondation approuvé le 24/02/2017 (les parcelles des captages se situent en zone rouge) - un PPR retrait-gonflement des argiles approuvé le 27/02/2017 (les parcelles des captages se situe en zone faiblement à moyennement exposée) approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de Gémenos, le site de « Vallée de Saint-Pons et versant de la Sainte-Baume » est inscrit au sens des articles L. 341-1 et suivants du Code de l'Environnement. Les captages de Coulin ne sont pas dans le site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité du secteur d'étude, un site éligible au sens de la Directive Habitats est recensé. Il s'agit du site PR 110 « Sainte-Baume, Mont Aurélien ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement: environ 200 000 m3/an à l'horizon 2031 Milieu : aquifère karstique (calcaires urgoniens (P1/P2) et hauteriviens (P2))
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas pour objet de provoquer des effets néfastes sur ces ressources, comme une diminution des niveaux piézométriques ou une modification des écoulements souterrains. Dans le cadre de ce projet, aucun aménagement ne portera atteinte à la ressource en eau souterraine. Il n'y a aucune influence réciproque entre Coulin 1 et Coulin 2. Le piézomètre intermédiaire ne montre qu'un faible rabattement (moins de 1 m) lorsque les deux forages sont sollicités en même temps. Ceci souligne l'importance du flux d'eau dans les drains du karst.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La mise en place des périmètres de protection a pour but d'augmenter la sécurité sanitaire du site. Les risques de pollutions émanant de déversement accidentels de produits toxiques ou polluants sont quasi-nuls, compte tenu du contexte naturel du secteur. Les risques de contamination des eaux seront donc peu importants. Il s'agit néanmoins de captages d'eaux destinés à la consommation humaine ce qui constitue un usage sensible.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en place de périmètres de protection (PPI et PPR): Impact urbanisme, aménagements, agriculture (cf. rapport Hydrogéologue Agréé ->pièce 8.1 du dossier)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'a pas pour objet de provoquer des effets néfastes sur l'environnement

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à protéger la ressource en eau et à demander les autorisations réglementaires relatives aux captages. Les études réalisées (essais de pompage et études d'impact) montre que le projet ne portera pas atteinte à des sites protégés/classés et à la ressource en eau souterraine. Il n'y a aucune influence réciproque entre Coulin 1 et Coulin 2. En effet, le piézomètre intermédiaire n'a montré qu'un faible rabattement (moins de 1 m) lorsque les 2 forages sont utilisés simultanément. Ceci souligne l'importance du flux d'eau dans les drains du karst.

Par ailleurs l'établissement des périmètres de protection autour de ces captages permettra de préserver la qualité des eaux souterraines et de répondre aux exigences réglementaires.

Au vu de ces éléments, l'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'enquête préalable à la délimitation des périmètres de protection des captages en eau potable et dossier de demande d'autorisation de prélèvement d'eau: - PIECE 2 Demande d'autorisation - PIECE 3 Rapport de présentation (Plan des ouvrages) - PIECE 4 Localisation ouvrage - PIECE 5 Étude d'impact - PIECE 6 Mesure de protection - PIECE 7 Evaluation qualité - PIECE 8 Avis Hydrogéologue Agréé - PIECE 9 Produits et procédés de traitement - PIECE 10 Etat parcellaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Marseille

le,

04/05/2018

Signature

COMMUNAUTÉ URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
Le Directeur
de l'Eau et de l'Assainissement

Jean-Yves GUIVARCH

